

# Présentation du CVC

vendredi 19 février 2021, par [Administrateur](#)

Le conseil de la vie collégienne permet aux élèves de participer à la vie sociale de l'établissement en devenant acteurs de leurs choix.

Les missions et l'organisation des conseils de la vie collégienne sont détaillées dans les textes officiels suivants :

[La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République donne un sens éducatif à la participation des élèves : « pour devenir de jeunes citoyens, les élèves doivent apprendre les principes de la vie démocratique et acquérir des compétences civiques grâce aux enseignements dispensés et par la participation aux instances représentatives et/ou à la vie associative des écoles et des établissements ».

[Le décret n° 2016-1631 du 29-11-2016](#) (J.O. du 1-12-2016) instituant les conseils de la vie collégienne

[La circulaire n° 2016-190 du 7-12-2016](#) relative aux attributions, composition et fonctionnement du conseil de la vie collégienne